

# JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR INDUSTRIEL ET COMMERCIAL DU NORD.

ANNONCES & AVIS DIVERS.

Le journal paraît deux fois la semaine : le Mercredi et le Samedi.

ABONNEMENT : { Pour Roubaix : 18 fr. par an,  
— 10 fr. pour six mois,  
— 6 fr. pour trois mois.  
Pour le dehors, les frais de poste en plus.  
Un numéro : 25 centimes.

Bureau du Journal, 20, rue Neuve,  
A ROUBAIX,

Où l'on reçoit les annonces et les réclames.

Les annonces et les réclames publiées dans le Journal de Roubaix paraissent le Dimanche dans le Journal d'Annonces qui contient le BULLETIN COMMERCIAL de Roubaix et de Tourcoing.

Tout ce qui intéresse le commerce à un point de vue général sera inséré gratuitement.

ROUBAIX, 19 septembre.

Moniteur du 17 septembre.

PARTIE OFFICIELLE.

Un décret promulgue les lois relatives 1<sup>re</sup> à l'établissement d'une ligne télégraphique sous-marine entre la France et les Etats-Unis d'Amérique; 2<sup>o</sup> au remboursement des droits sur les machines et mécaniques, commandés avant le 15 janvier 1860, et 3<sup>o</sup> une autre loi portant qu'il sera fait, en 1861, un appel de 100,000 hommes sur la classe de 1860.

PARTIE NON OFFICIELLE.

Nous lisons dans la correspondance étrangère du Moniteur :

« Quelques journaux répètent une nouvelle donnée par les révolutionnaires qui attribuent aux soutiens de l'ordre leurs propres intentions. Le général de Lamoricière, disent-ils, prescrit douze heures de pillage dans la ville qui, la première, osera s'insurger.

« Qui osera s'insurger sera puni et l'insurrection sera réprimée, » tel est l'ordre du général; mais le mot et l'idée de pillage n'existent que dans le vocabulaire de ceux qui, aujourd'hui, veulent refaire l'Italie. Entre les mille calomnies qui s'impriment contre Rome et son gouvernement, nous nous bornons à démentir celle-ci, déclarant en même temps que l'esprit de rage contre Rome est arrivé à un degré de violence inqualifiable chez les hommes qui visent à la destruction en Italie de tout sentiment de religion, d'honnêteté et de justice. »  
(Journal de Rome du 11 septembre.)

Le 8 de ce mois, jour consacré à la sainte Vierge, le Saint-Père s'est rendu à l'église de Santa Maria del Popolo, où a eu lieu une chapelle papale. Le cardinal di Pietro officiait. Après la messe, le Saint-Père est rentré au Vatican. Les troupes françaises, en haie sur la grande place del Popolo, ont ajouté à la solennité de cette cérémonie.  
(Idem.)

Appel de 100,000 hommes sur la classe 1860.

Le Moniteur contient la loi dont voici les articles :

Art. 1<sup>er</sup>. Il sera fait, en 1861, un appel de cent mille hommes sur la classe de 1860 pour le recrutement des troupes de terre et de mer.

Art. 2. La répartition des 100,000 hommes entre les départements sera faite par un décret de l'empereur, proportionnellement au nombre des jeunes gens inscrits sur les listes de tirage de la classe appelée.

Si, par suite de circonstances extraordinaires, le nombre des jeunes gens inscrits sur les listes de tirage de quelques cantons ou départements ne peut être connu dans le délai qui aura été déterminé par un décret de l'empereur, ce nombre sera remplacé, pour les cantons ou départements en retard, par la moyenne des jeunes inscrits sur les listes de tirage des dix classes précédentes.

Le tableau général de la répartition sera inséré au Bulletin des lois.

Art. 3. La sous-répartition du contingent assigné à chaque département aura lieu, entre les cantons, proportionnellement au nombre des jeunes gens inscrits sur les listes de tirage de chaque canton.

Elle sera faite par le préfet, en conseil de préfecture, et rendue publique, par voie d'affiches, avant l'ouverture des opérations du conseil de révision.

Dans le cas où les listes de tirage de quelques cantons ne seraient pas parvenues au préfet en temps utile, il sera procédé, pour la sous-répartition, à l'égard des cantons en retard, de la manière indiquée au deuxième paragraphe de l'article 2 ci-dessus.

Art. 4. Les jeunes gens placés sous la tutelle des commissions administratives des hospices seront inscrits sur les tableaux de recensement de la commune où ils résident au moment de la formation de ces tableaux, ainsi qu'il a été réglé par la loi du 26 décembre 1849.

Remboursements des droits sur les machines.

La feuille officielle promulgue la loi dont voici le texte :

Article unique. — Les droits établis, d'après le tarif actuel, sur les machines et mécaniques commandées à l'étranger avant le 15 janvier 1860, dont la commande sera dûment justifiée, sont réglés de la manière suivante :

Les droits sur les machines et mécaniques qui présenteraient des perfectionnements ou des innovations non encore réalisés par des constructeurs français seront consignés au moment de l'importation, et seront remboursés jusqu'à concurrence de la différence qui pourra exister entre les taxes actuelles et les taxes qui seront mises en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1861.

Le même remboursement sera fait à ceux qui ont importé ces machines et mécaniques depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1860.

Le comité consultatif des arts et manufactures sera chargé d'examiner les justifications produites par les importateurs pour obtenir le remboursement prévu par les paragraphes qui précèdent, et donner son avis sur l'admissibilité des demandes en remboursement.

CHRONIQUE LOCALE & DÉPARTEMENTALE

Actes administratifs de la Préfecture du Nord.

Le N° 24 du recueil des Actes administratifs de la Préfecture du Nord (1860), contient les documents suivants :

I. Salubrité. — Emploi des substances toxiques pour la teinture; — Dispositions à prendre pour l'empêcher. (Nous avons publié ce document.)

II. Chevaux de l'armée placés en dépôt chez les cultivateurs. — Résultats de l'inspection de ces chevaux en 1860.

M. le capitaine d'artillerie chargé d'inspecter les chevaux de l'Etat placés en dépôt chez les cultivateurs du département du Nord a terminé

sa tournée et rendu compte à M. le Ministre de la Guerre des résultats de son inspection.

Cet officier a signalé à Son Excellence 24 des détenteurs comme ayant donné les meilleurs soins aux chevaux de l'Etat qui leur ont été confiés.

Nous trouvons dans la liste nominative de ces agriculteurs, pour l'arrondissement de Lille :

MM. Faucher, à Emmerin.

Brame, à Lompref.

Poissonnier-Spriet, à Tourcoing.

Du rapprochement des délais pour l'application du traité de commerce.

La chambre consultative des arts et manufactures de Roubaix vient d'adresser sur cette question la lettre suivante à M. le ministre du commerce :

« Monsieur le ministre,

« Nous avons lu, dans un journal de Paris, la réponse que vous avez faite à la chambre de commerce de Nîmes qui vous pria d'anticiper sur les époques précédemment fixées pour l'entrée en France des fils et tissus anglais.

« Cette réponse semble nous mettre en demeure d'exprimer sur ce sujet notre opinion; aussi, de peur que notre silence soit interprété comme une adhésion à la mesure sollicitée, nous n'hésitons pas à déclarer que, représentants d'un centre manufacturier de premier ordre, nous repoussons de toutes nos forces la requête de la chambre de Nîmes. Nous pensons que soulever de semblables questions, c'est ajouter aux inquiétudes du commerce et au malaise de l'industrie par la crainte toujours pendante d'une introduction instantanée des marchandises anglaises.

« Pour qui est tant soit peu initié aux matières commerciales, il est évident que la cause du mal dont nous souffrons est tout entière dans l'appréhension de l'avenir. — tranchons le mot, — dans le défaut de confiance : rétablir la confiance est donc le premier besoin. Or, modifier pour les avancer, les dates du programme im-

FEUILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX

DU 19 SEPTEMBRE 1860.

M. D'Halluin est l'auteur du charmant feuilleton que nous offrons aujourd'hui à nos lectrices, à nos lecteurs.

C'est une fleur de poésie, cueillie par un savant, dans le vaste champ de l'histoire.

MARGUERITE ET GUILLAUME

I

Le 23 mai de l'année 1027, naquit à Falaise ou à Montigny, près de Rouen, un enfant qui reçut le nom de Guillaume; sa mère Arlette était, dit notre chronique, belle comme la lumière que Dieu fit; et son père Robert, surnommé tout à la fois le Diable et le Magnifique, était duc de Normandie. — De jeunes paysans partageaient les jeux et les travaux de Guillaume, ses peines et ses joies, ses déceptions et ses espérances, mais il exerçait sur tous une influence incontestée. Il se faisait à la fois aimer et admirer, craindre et détester; à cause de sa générosité, à cause de son courage, de sa vaillance, à cause de sa rapidité de sa course égalait celle du

chamois ou du daim. — Craindre et détester, à cause du despotisme de son caractère, de la promptitude avec laquelle il se vengeait d'une offense, même involontaire.

Guillaume était en tout le digne fils de Robert le Diable ou le Magnifique.

Au nombre des enfants du village de Montigny, une jeune fille nommée Marguerite, sœur de lait de l'impétueux Guillaume, se faisait remarquer entre ses compagnes. Elle était bonne et belle. Notre vieux chroniqueur normand, moine du douzième siècle, contemporain de saint Bernard, compare la Marguerite de Guillaume à l'étoile du matin; sa grâce était parfaite, sa timidité pleine de charme, sa candeur n'était autre qu'une simplicité, une sincérité, une franchise, nées de mœurs pures. Chez elle, la beauté morale et la beauté physique étaient en grande harmonie; son joli visage offrait à tous comme le miroir de sa belle âme. Ses compagnes la chérissaient, jeunes et vieux la regardaient comme le bon ange du hameau. Elle seule pouvait dominer Guillaume; elle seule pouvait calmer sa colère, arrêter ses emportements. Plus d'une fois, sous l'influence du doux regard de Marguerite, le bras de Guillaume, levé pour frapper, était retombé sans avoir satisfait sa vengeance.

Le fils d'Arlette aimait sincèrement Marguerite; souvent il lui avait dit :

« Si jamais je monte sur le trône de Normandie, crois-le bien, ma sœur, le siège sur lequel je te ferai asséoir à mes côtés sera au moins aussi élevé que le mien; ton beau front si pur sera orné d'un diadème d'or. Ah! crois-le, si Guillaume est duc, Marguerite sera duchesse.

Mais Marguerite était sage, elle ne faisait pas

plus de châteaux en Normandie qu'en Espagne.

« Moi, pauvre fille, disait-elle, devenir l'égal de ces châtelaines que je vois entourer de seigneurs, de nobles chevaliers, de pages, d'écuyers? Et d'ailleurs, à toutes les grandeurs, je préfère mon chaume, mes fleurs, mes blancs moutons. Le bonheur habite parmi nous; voudrait-il venir avec moi dans un château? »

Puis elle allait cueillir à Guillaume ses fleurs les plus fraîches.

Ainsi s'écoulaient les heures et les jours.

II

Cependant, Robert de Normandie voulut aller en Palestine, se courber, s'agenouiller, s'humilier devant le tombeau du Christ, pour être plus droit, plus ferme et plus fort en combattant les infidèles. — Et cela, disent les uns, afin d'expier des fautes, les autres osent dire des crimes.

Les barons voulurent le retenir, en lui représentant qu'il serait mal pour eux de rester sans chef : « Par ma foi! répondit Robert, je ne vous laisserai point sans seigneur; j'ai un petit garçon qui grandira prudemment, s'il plaît à Dieu, et je suis certain qu'il est mon fils. Recevez-le donc pour seigneur; car je le fais mon héritier, et je le saisis, dès à présent, de tout le duché de Normandie. » Guillaume fut appelé à Rouen et reçut magnifiquement. — Les barons normands firent ce que proposait leur duc, parce que cela leur convenait, dit la chronique. Ils jurèrent fidélité au jeune Guillaume, et placèrent leurs mains entre les siennes.

Le fils d'Arlette, au sein des grandeurs, oubliera-t-il sa compagne chérie, sa sœur bien-aimée? Non, l'ambition ne s'était point encore glissée dans le cœur de Guillaume. Le jeune

duc, qui ne pensait pas encore à ravir la liberté aux autres hommes, était libre lui-même, et il se laissait aller à ses nobles et généreuses inspirations. — Chaque matin un beau coursier de Neustrie emportait Guillaume du château de Rouen à la chaumière de Montigny. Un gentil page, fidèle compagnon de Guillaume, qui, quelques années plus tard, devait mourir à ses côtés au combat d'Hastings, venait aujourd'hui déposer aux pieds de la compagne de son maître de riches présents, bien faits pour éblouir d'autres yeux que ceux de Marguerite, ange du ciel ayant pris un instant une forme humaine pour offrir sur la terre, de la part de Dieu, un modèle à suivre. Cependant Marguerite était plus que duchesse : Guillaume en avait fait une reine dans sa chaumière transformée en palais. Elle distribuait tous ses bijoux à ses jeunes compagnes; aucune n'enviait son bonheur; et les prières faites à Montigny pour la gloire et la prospérité du règne de Guillaume montaient droit au ciel, car elles étaient sincères. — Ainsi s'écoulaient les heures et les jours.

III

Mais, hélas! le bonheur passe devant nous comme une ombre, que nous croyons toujours pouvoir saisir et qui toujours nous échappe, ou qui nous sourit un instant pour laisser bien vite la place à la déception. — Heureusement que l'espérance rend nulle la leçon des déceptions journalières.

Une nuit, nuit de désolation et d'épouvante, dont le souvenir est encore gravé dans la mémoire des hommes, un orage vint, comme l'ange de la mort, fondre sur le village de Montigny. Dans sa rage et sa fureur, il déchira et